Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 12 (1905)

Artikel: A props des examens de recrues

Autor: Juillard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549647

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos des examens de recrues

«Les examens fédéraux de recrues datent de 1874 seulement. Toutefois plusieurs cantons, désireux de connaître le degré d'instruction de leurs recrues et de se faire une idée exacte de ce qu'il reste aux citoyens des connaissances péniblement acquises à l'école, avaient déjà institué des épreuves pédagogiques. La guerre franco-allemande prouva la supériorité des troupes instruites sur les soldats ignorants, et nos autorités fédérales, lors de la réorganisation militaire, instituèrent les examens pédagogiques tels qu'ils subsistent encore, abstraction faite des progrès réalisés quant à l'exécution. »

Ainsi s'exprime un de nos experts pédagogiques, M. E. Renck, dans l'intéressant rapport qu'il a présenté à la Société pédagogique jurassienne, en mai 1900, sur les causes

de notre infériorité aux examens de recrues.

Ces examens portent sur les matières suivantes :

Lecture et compte-rendu oral d'un morceau facile.

Rédaction d'une petite lettre à adresser à un ami, par exemple, pour lui demander un service, lui annoncer un évènement heureux ou malheureux, etc.

Calcul de problèmes supposant la connaissance des 4 opérations fondamentales (nombres entiers et fractions, les fractions décimales et le système métrique compris).

Instruction civique. Sous cette rubrique, on entend la connaissance de la carte de la Suisse et des faits principaux de notre histoire nationale, ainsi que les notions les plus élémentaires de ce que l'on appelle instruction civique dans le sens restreint du mot : formes de gouvernement, différents pouvoirs, principes fondamentaux de la constitution suisse.

Quant à l'appréciation et à la taxation des résultats, il n'y a qu'à lire ce que dit à cet égard le rapport de 1904, pour se convaincre que ces examens se font dans l'esprit

le plus large, sans aucune teinte de pédantisme.

Le rapport que publie chaque année le bureau fédéral de statistique ne paraît guère qu'en août ou septembre. Le dernier rapport paru, celui des examens de 1904, retardé par suite de causes diverses (voir l'introduction), vient seulement d'être livré à la publicité.

Le rang qu'occupe le canton de Berne reste bien inférieur. C'était d'habitude le 18e; nous figurons maintenant

au 19°.

Voici du reste l'ordre dans lequel les cantons se suivent et les notes moyennes obtenues par chacun d'eux (*).

				•		1904	1903
Ι.	Bâle-Ville	•		•	•	6.78	6.38
2.	Genève.	•	•	•	•	6.94	6.52
3.	Neuchâtel			•	•	6.96	7.40
4.	Schaffhouse	2.	•	•	•	7.07	7.39
5.	Thurgovie	•			•	7.26	7.24
6.	Vaud .		•		•	7.30	7.47
7.	Glaris .	•	•	•	•	7.34	7.90
8.	Unterwald-	le-H	aut			7.39	7.92
9.	Zurich .	•	•			7.41	7.37
10.	Argovie			•		7.52	7.60
II.	Bâle-Campa	igne	•	•		7.59	7.97
12.	Soleure.				•	7.62	7.95
13.	Zoug .	19		•		7.82	8.14
14.	Fribourg	•	•	•	•	7.98	8.22
I4bi	St-Gall.	•	•	•		7.98	8.11

^(*) La meilleure note est la note 1; la plus mauvaise est 5. — Comme il y a 4 branches, la meilleure note totale qui puisse être obtenue est 4; la plus faible, 20, ne sera donnée qu'à une recrue absolument illettrée.

				1903	1904
16. Valais	•		•	8.07	8.25
17. Appenzell-Ext.				8.09	8.30
18. Unterwald-le-B	Bas	•	•	8.17	8.56
19. Berne	٠			8.19	8.33
20. Schwytz .	•	•	ě	8.28	8.51
21. Lucerne .	•	•		8.41	8.61
22. Grisons .	•			8.85	8.53
23. Tessin			¥	9.02	9.03
24. Uri			•	9.28	9.40
25. Appenzell-Int.				9,91	9,66

La note pour notre canton, qui était de 8.33 en 1903, est pour 1904, 8.19. Il y a donc un léger progrès à ce point de vue, mais, comme le dit très judicieusement M. Renck, nous demeurons en arrière, parce que nous ne faisons que marcher, tandis qu'ailleurs on court. Fribourg et Valais nous ont dépassés; le premier est le 14° en rang avec la note 7.98; le second, Valais, est devenu le 16° avec la note 8.07.

Nous n'avons après nous que Schwytz, Lucerne, Grisons, Uri et Appenzell (Rhodes intérieures), ce dernier avec la note 9.91. Vaud passe du 7° au 6° rang avec la note 7.30 et Neuchâtel du 6° au 3° avec la note 6.96.

Ajoutons que la note la meilleure, 4, n'est obtenue par aucun canton. Le premier en rang est Bâle-Ville avec 6,78. La note la plus mauvaise serait 20; elle n'existe non plus nulle part. Appenzell est dernier en rang avec 9,91.

Quant aux résultats obtenus par les districts de notre

Jura, ils ne sont pas brillants.

,		1								Notes
District	de	Porrentruy	7	•	•	•	•		•	9.—
))		Courtelary	•	•	٠	٠.	•	•	•	8.95
))		Moutier				•				8.69
))		Franches-M								8.61
))))	Neuveville		•0	•	•	•			8.55
))		Laufon	•		•		•	•		8.12
))))	Delémont	•	•	•	•	٠	•	•	8.09

Les districts de l'ancien canton ont pour la plupart des notes bien supérieures (à part Schwarzenbourg avec 9.01, Haut-Simmenthal avec 8.34, Seftigen avec 8.21, Frutigen

avec 8.03 et Signau avec 8.01). Berne-Ville a 5.97.

Il serait, sans doute, téméraire de vouloir, d'après le tableau qui précède, classer les cantons au point de vue de l'intelligence, et de prétendre que notre population jurassienne, par exemple, est inférieure sous ce rapport aux Neuchâtelois, ou aux Vaudois, ou aux Fribourgeois. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a pour nous quelque honte à être en pareille posture.

Tandis que partout ou presque partout autour de nous, les efforts que font nos confédérés pour élever leur rang dans l'échelle de l'instruction sont couronnés de succès, ces mêmes efforts demeurent chez nous absolument stériles, et c'est même à une régression qu'ils aboutissent,

d'après les examens de 1904.

Eh bien, il y a dans ce fait quelque chose qui nous humilie profondément. Le rang qu'occupe le canton de Berne est décidément indigne du rôle prépondérant que notre fière république prétend jouer dans la Confédération. Notre amour-propre cantonal s'en alarme avec raison.

Les districts jurassiens, nous venons de le voir, ne brillent pas, tant s'en faut. « C'est vous, nous disent nos Confédérés de l'ancien canton, qui nous valez l'humiliation d'être au 19e rang!» — « Vos reproches tombent à faux, répond-on de ce côté; plusieurs de vos districts occupent une place dont il n'y a pas lieu d'être fier, et, du reste, n'est-ce pas à cause de vos ressortissants établis dans le Jura que la moyenne est tombée si bas? »

Il ne manque pas de gens qui essaient d'expliquer notre infériorité en faisant intervenir le « dualisme des langues », la persistance des patois, la difficulté ou la longueur du trajet qu'ont à faire les enfants pour se rendre à l'école,

la proximité de la frontière, etc., etc.

L'inanité de cette explication éclate par le simple fait que ces mêmes inconvénients existent ailleurs, et que le voisinage de la France, par exemple, — pour ne citer qu'une des causes invoquées — n'a pas empêché le canton de Genève d'être le 2° en rang, celui de Neuchâtel d'être le 3°, et celui de Vaud, le 6°.

Il y a donc, il faut le reconnaître, quelque chose qui

ne va pas chez nous, dans le canton et, en particulier, dans le Jura. Il nous faut sortir de cette infériorité qu'aucune des causes indiquées jusqu'à présent n'explique suffisamment.

Pourquoi ne pourrions-nous pas, sinon arriver au niveau des Neuchâtelois, du moins nous élever au rang des Fribourgeois dont les conditions politiques et linguis-

tiques ont assez d'analogie avec les nôtres?

On a fait et l'on fait encore beaucoup dans notre canton pour l'extension de l'instruction publique. Il est douteux qu'on travaille ailleurs d'une façon plus intensive dans les écoles qu'on ne le fait chez nous. Des programmes précis fixent année par année et semestre par semestre la tâche à remplir. Des inspecteurs s'assurent que le programme est suivi minutieusement et tiennent un contrôle rigoureux du nombre d'heures et de demi-journées imposé à chaque classe. Les absences des élèves sont consciencieusement enregistrées et des pénalités sévères sont édictées contre les parents dont les enfants se sont absentés sans motifs relevants de l'école.

D'autre part, on facilite chez nous dans la plus large mesure, pour les parents, la fréquentation de l'école par les enfants. Le matériel scolaire est fourni en beaucoup d'endroits gratuitement. L'institution des « soupes scolaires » dispense en hiver les élèves éloignés de faire un trajet dont l'obligation pourrait être un prétexte ou une

cause fréquente d'absences.

Nos enfants ne sont d'ailleurs pas plus inintelligents que ceux de nos confédérés. Les imbéciles et les simples ne sont pas plus nombreux chez nous que dans d'autres parties de la Suisse. L'aptitude à apprendre, le goût de l'instruction existe-t-il moins chez les petits Jurassiens que chez les jeunes Neuchâtelois, Vaudois ou Fribourgeois? C'est peu probable.

Et cependant les faits sont là. Les chiffres sont éloquents. Il n'y a pas place à récusation. Le canton de Berne déchoit : au lieu du progrès attendu, il y a recul. Après avoir été le 18° en rang, et même une fois, je crois, le 17°,

nous arrivons en 1904, dix-neuvièmes!

A quoi ce piteux résultat est-il dû?

Une commission a été nommée dans le courant de l'année dernière, avec mission de rechercher les causes de notre infériorité. Elle a présenté un long mémoire suivi de nombreuses conclusions.

Voici les moyens qu'elle propose pour remédier au mal que l'on déplore.

Elle recommande notamment:

- De pourvoir dans une mesure toujours plus large à l'habillement et à l'alimentation des écoliers appartenant à des familles pauvres; de s'en occuper d'une façon toute spéciale;
- 2. De fournir gratuitement du matériel scolaire ;
- 3. De retirer les enfants de leur famille chaque fois qu'il est établi que les parents sont incapables de diriger leur éducation;
- 4. De créer des classes spéciales pour les élèves retardés et des établissements pour les enfants qui ne disposent pas d'une intelligence normale;
- 5. De réduire le nombre des élèves dans les classes surchargées, et, là où c'est possible, de scinder les classes mixtes;
- 6. D'user de tous les moyens possibles afin de diminuer le nombre des absences. Il sera, notamment, stipulé dans les contrats passés avec les personnes qui prennent des enfants pauvres en pension, que ces derniers ne manqueront jamais l'école sans excuse valable;
- 7. D'organiser l'enseignement préparatoire à la communion de telle sorte qu'il porte le moins de préjudice possible à l'enseignement de l'école ; il aura lieu, autant que possible, l'après-midi ;
- 8. D'améliorer les traitements du corps enseignant, notamment celui des instituteurs ou des institutrices qui desservent les écoles de montagne. Il serait à souhaiter que les communes allouassent des subsides en faveur de la caisse de retraite et qu'on organisât des cours qui permettent aux maîtres en fonctions de se tenir au courant des méthodes et des découvertes nouvelles;

- 9. D'améliorer l'organisation de l'école complémentaire et d'introduire régulièrement des cours de répétition.
- 10. D'augmenter les subsides de l'Etat aux communes pauvres, surtout lorsqu'il s'agit des bâtiments scolaires;
- 11. D'augmenter la part du subside fédéral versée aux communes en faveur de leurs écoles primaires ;
- 12. De chercher à éveiller chez les élèves, les maîtres et les autorités, le désir de voir s'améliorer les résultats des examens de recrues ;
- 13. De procéder sans retard à une enquête dans les communes qui auront donné des résultats généraux insuffisants;
- 14. De prendre des mesures sévères contre les communes indifférentes et de leur retirer éventuellement le subside de l'Etat;
- 15. D'améliorer le procedé employé pour les examens de recrues ;
- 16. De dresser le tableau général des résultats par communes sans faire le départ entre les élèves qui ont fréquenté l'école primaire seulement et ceux qui ont été dans une école secondaire; ce tableau ne sera pas publié, mais il sera communiqué aux maîtres et autorités scolaires intéressés;
- 17. De réintroduire une neuvième année scolaire dans le Jura.

On pensera de ces recommandations ce que l'on voudra. Il est possible et même probable — si l'on y tient — que les circonstances indiquées soient pour quelque chose dans les lamentables résultats constatés, mais ces facteurs-là ne sont pas les seuls à mentionner; les causes de notre infériorité me paraissent devoir être cherchées plus haut.

Tout d'abord, les lacunes que l'on signale chez nous existent dans les autres cantons; ensuite, ces causes d'infériorité sont atténuées et compensées chez nous par des avantages que les enfants ne rencontrent pas partout, peut-être, dans la même mesure (sollicitude des autorités, gratuité du matériel, soupes scolaires). On s'en prend aussi parfois à la durée des vacances; celles-ci ne sont pas

plus longues chez nous qu'ailleurs; elles le sont plutôt moins.

Il y a — qu'on me permette de le dire — dans les vœux exprimés par la commission « chargée de rechercher les causes d'infériorité de nos recrues et de proposer des moyens pour y remédier », il y a, dis-je, une proposition qui me paraît naïve, ou du moins étrange : c'est la 15°: « Améliorer le procédé employé pour les examens de recrues ».

De quoi donc se plaint-on? En quoi le procédé employe

pour les examens de recrues est-il à réformer?

S'il est défectueux, il l'est évidemment pour tous les cantons, et comme partout les recrues sont examinées de la même manière et sur les mêmes matières, on ne voit guère de quelle façon un changement de méthode pour-

rait modifier les résultats donnés par l'examen.

Il n'y aurait qu'un moyen, je crois, de relever le rang du canton par une « amélioration du procédé » ; ce serait de ne demander aux recrues que les notions les plus élémentaires de chaque chose, celles que tout enfant peut posséder à dix ans, par exemple. Alors notre canton pourrait se noyer dans la masse de ceux qui auraient une note satisfaisante, et notre amour-propre serait consolé!

Ou bien encore — et c'est l'idée qu'insinue un correspondant du Journal du Jura — le mieux serait de suppri-

mer les examens de recrues!

Ah! sans doute, nous en aurions fini avec cette comparaison de résultats qui nous humilie; c'en serait fait de ces récriminations qui se reproduisent chaque année à la même époque et dans lesquelles l'école, la famille et l'autorité se rejettent mutuellement la responsabilité des insuccès constatés.

Eh bien, non; ce moyen n'est pas digne de nous, et il est plus qu'étrange qu'on ait osé seulement le proposer. Sans compter que, voulût-on, pour nous complaire, abandonner les examens de recrues, il n'en resterait pas moins les constatations et les comparaisons déjà faites, et l'on se souviendrait bien — pour nous le reprocher à l'occasion — qu'à l'époque où les cantons étaient classés au point de vue de l'instruction publique par les épreuves pédago-

giques imposées aux jeunes citoyens, notre fière république bernoise n'avait jamais figuré qu'au 18° et même au

19° rang, c'est-à-dire parmi les derniers.

Notre orgueil se révolte ; tant mieux ! Mais voyons donc ce qu'on fait autour de nous ! Ressaisissons-nous ; faisons un vigoureux effort et nous sortirons du rang inférieur dans lequel nous nous immobilisons depuis si longtemps. Cela vaudra mieux que de travailler à la suppression d'une institution, grâce à laquelle l'instruction publique a reçu dans plusieurs portions de la Suisse une impulsion vigoureuse et a pris dans certains cantons que l'on taxait volontiers d'arriérés, l'essor réjouissant que nous constatons.

Plusieurs des causes d'infériorité mentionnées dans le mémoire de la « grande commission », le sont déjà dans le rapport de M. Renck. N'y en a-t-il pas d'autres ? C'est

ce qui est à examiner maintenant.

* *

Et d'abord, il y aurait lieu de se demander si la cause primordiale de notre infériorité n'est pas à chercher dans l'essence même de notre école bernoise. Ne résiderait-elle pas, peut-être, dans l'organisation de l'instruction chez nous, dans la façon dont l'enseignement est donné et dans

la direction qui lui est imprimée?

Pour que des résultats aussi insuffisants que ceux qu'accusent nos examens de recrues puissent être produits, pour que, malgré tous les efforts que l'on fait pour relever le niveau intellectuel chez nous, la déchéance aille s'affirmant d'année en année, il faut croire qu'il y a dans notre organisation un vice caché qu'il importe de découvrir et de combattre. C'est l'école elle-même peut-être qui est malade; c'est à diagnostiquer le mal qu'il faut s'appliquer. Quand nous l'aurons déterminé avec certitude, il ne s'agira plus que d'employer le remède ad hoc et la guérison pourra en résulter.

* *

On a parlé beaucoup autrefois du surmenage intellectuel. On en parle moins, ou plutôt on n'en parle plus du

tout aujourd'hui. En existe-t-il moins ? C'est peu probable. Qu'il me soit permis, à ce sujet, de reproduire une por-

tion du rapport d'un éminent médecin français.

« Le surmenage provient de ce que dans les choses de l'intelligence on ne respecte pas la loi de l'offre et de la demande ; je veux dire que dans les programmes d'études la demande est supérieure à l'offre qui est l'aptitude intellectuelle des élêves.

» Or, la nature nous enseigne que dans la masse des intelligences, ce qui domine, ce sont les aptitudes moyennes; en deça sont les « faibles d'esprits », au-delà sont les

esprits supérieurs.

» Le surmenage, c'est le fonctionnement excessif, exagéré ; il a pour conséquence et pour expression la fatigue. La fatigue banale, vulgaire, c'est la fatigue musculaire, laquelle s'exprime par la courbature et l'impotence fonctionnelle. La fatigue cérébrale, résultat du surmenage, s'exprime de même par la douleur et l'impotence; cette douleur, c'est la céphalalgie ; l'impotence, c'est l'inaptitude intellectuelle.

» La céphalalgie est le phénomène primordial au début de tous les cas de surmenage intellectuel. C'est le cri de souffrance de l'organe fatigué qui demande grâce et réclame un repos nécessaire. Si ce cri n'est pas écouté, le cerveau refuse la fonction; il ne comprend plus, les cellules cérébrales se mettent en grève. C'est l'impotence fonctionnelle, fait très fréquent qu'on observe chez les jeunes gens. Le mal de tête, voilà ce dont ils se plaignent, et comme c'est là un phénomène subjectif qui échappe au contrôle, on les traite, les malheureux, trop souvent de paresseux.

» Ce mal de tête a pour caractère de se reproduire dès que recommence l'essai du fonctionnement, soit par la lecture, soit par l'étude, je dis la lecture même la moins pro-

longée, la moins sérieuse.

» Un autre caractère qui suit de près, c'est l'impuissance fonctionnelle : les idées se brouillent, la compréhension cesse ; c'est comme une crampe cérébrale. Le cerveau est alors invalidé et trop souvent, il l'est pour longtemps, sinon pour toujours.

» La fièvre typhoïde peut résulter du surmenage. Le cas

se produit surtout dans la période des examens par suite d'un travail trop suivi.

» A l'épuisement cérébral s'ajoute la malfaisance de l'air

confiné et la sédentarité.

» L'air, de même que l'eau, n'est pur et vivifiant qu'à la condition d'être vif, c'est-à-dire incessamment mobile et toujours renouvelé. Il en est de l'air stagnant comme de l'eau d'un marécage : même dans un milieu inhabité où nulle souillure respiratoire ne s'y est mêlée, l"air devient par sa stagnation seule malsain à la respiration; « il sent le moisi ». Mais que dire de l'air d'une salle d'école? Ce n'est pas seulement de l'air stagnant, c'est par surcroît, de l'air prérespiré, puis rendu, repris vingt fois à la minute par des poitrines humaines, c'est de l'air ruminé, souillé de toutes les émanations de tous, saturé d'acide carbonique; ce n'est plus de l'air respirable, mais une sorte de saumure gazeuse où il y a de tout, même des microbes. Et c'est dans cette saumure que macèrent pendant des heures les poumons des enfants dont l'organisme réclame d'autant plus impérieusement l'élément aérien, que cet organisme est en pleine évolution et qu'il lui faut non seulement la ration d'entretien, mais encore la ration de croissance ».

On est beaucoup trop disposé à considérer le cerveau de l'enfant comme un récipient ou un magasin dans lequel il faut entasser le plus de connaissances possible. « Meublons la tête des enfants! » Voilà l'expression courante et à la faveur de laquelle on commet de véritables

attentats de lèse-raison et de lèse-humanité.

Les anciens appelaient l'école *ludus*, un jeu, un amusement. Ah, ce n'est certes plus un jeu, que l'école moderne, et c'est regrettable. Non que je pense que les générations actuelles doivent perdre l'idée de devoir et d'obligation, toutes notions que l'instituteur doit faire saisir le plus tôt possible à l'enfant — nous savons tous que la vie doit être envisagée sous son aspect sérieux et qu'il serait dangereux, moralement parlant, de lui enlever ce caractère — mais n'y aurait-il donc pas un moyen de faire aimer le

travail aux enfants, de leur rendre le devoir attrayant et de donner quelque douceur aux exigences de la vie ?

Non multa sed multum, « pas beaucoup mais bien! » disaient encore les latins. Ce sage principe paraît abandonné absolument en matière pédagogique, où l'on effleure tout

sans rien approfondir.

Il y a une chose que l'on perd trop de vue : c'est que l'école, si elle veut remplir sa mission, doit non seulement donner aux élèves les connaissances élémentaires que tout futur citoyen doit posséder, mais doit encore inspirer à l'enfant le goût du travail et surtout le désir de continuer et parfaire son instruction.

Ce résultat l'obtient-elle ? Non, et c'est l'une des causes

principales de notre infériorité, me semble-t-il.

Dès que l'enfant est arrivé à l'âge où il peut quitter l'école, il s'empresse de le faire et dit adieu à tout ce qui lui rappelle la maison où pendant tant d'années il s'est trouvé sous une surveillance sévère, obligé de réciter des leçons qu'il comprenait à peine et d'apprendre des choses dont il ne saisissait pas l'importance.

Plus le travail a été suivi et intense, plus il en reste de répugnance dans l'âme des enfants, et je crois volontiers que ceux qui n'ont fait que huit ans de classe sont plus fatigués de l'école que ceux qui ont fait encore une neu-

vième année scolaire.

Le dégoût est en raison directe des efforts qu'il leur a fallu faire pour expédier en huit ans les matières de neuf années.

C'est dans l'intervalle de six ans qui s'écoule entre la sortie de l'école et l'entrée au service militaire que le dé-

chet se produit.

Les matières sur lesquelles porte l'examen des recrues sont, nous l'avons vu, assez élémentaires, et, certainement, tous les élèves de nos classes primaires pourraient, à leur sortie de l'école, répondre avec succès aux questions à résoudre. Ces matières-là ont été étudiées; elles font partie du programme, avec une foule d'autres plus difficiles. Six ans plus tard, ils ne le peuvent plus, parce qu'ils n'ont rien fait pour les conserver dans leur mémoire.

Du reste, il faut le dire, les exigences de la vie prati-

que, les besoins du métier, les ont accaparés complètement, et les loisirs dont ils peuvent disposer ils les affectent à d'autres objets, plutôt qu'à se rafraîchir le souvenir de choses qui leur rappellent huit ans de coaction, d'efforts, de gronderies et de punitions.

Depuis longtemps on demande un peu partout une réduction des programmes. On enseigne trop de choses, dit-on ; l'essentiel se perd dans la multiplicité des matières

que les élèves sont obligés d'apprendre.

Que les programmes soient trop touffus, surtout dans les écoles secondaires, c'est possible, mais là n'est pas le mal encore. Il me paraît résider tout entier dans une institution dont on ne dira jamais assez de mal, tant qu'elle n'aura pas été réformée ; je veux dire les examens scolaires de fin d'année.

Certes, s'il y a surmenage, c'est aux examens compris et pratiqués comme ils le sont chez nous qu'on le doit. Supprimez, ou du moins, transformez les examens et vous aurez du même coup mis fin au rabâchage intensif auquel sont soumis les élèves du commencement à la fin de l'année, en vue des examens périodiques annuels.

On a cru remédier à la surcharge de travail imposé aux enfants en diminuant, dans certaines matières d'enseignement, les exigences du programme. L'efficacité de ce moyen

me paraît plus que douteuse.

Le mal, en effet, subsistera tant que les examens de fin d'année seront maintenus sous leur forme actuelle, tant qu'on persistera à faire de ces épreuves-là la sanction du travail de l'année, tant qu'on voudra apprécier le maître et son enseignement d'après un interrogatoire dont le résultat dépend en grande partie de l'humeur ou du caprice de celui qui y préside.

Les examens annuels se font de deux manières.

Ou bien c'est le maître qui y procède lui-même. Alors, ils ne sont guère qu'une forme, une parade, une exhibition, disons mieux : un déballage, où chaque instituteur présente ses élèves et les interroge lui-même sur une matière du programme désignée par les membres de la commission qui président à la cérémonie.

Ou bien, c'est l'inspecteur qui y procède, et alors les

choses changent d'aspect. Dann hört die Gemüthlichkeit auf! disent les allemands. Le programme officiel en main, le représentant de l'Etat dit aux élèves : « Vous avez dû étudier telles et telles matières. Vous avez commencé à tel endroit, vous avez fini ou dû finir là. Je vais voir ce que vous en savez ».

Et là-dessus le questionnaire roule et gronde. Il faut que

les élèves sachent répondre vite et avec précision.

Pour que de jeunes intelligences soient à même de subir avec succès de semblables épreuves, quelle somme de travail et d'énergie le malheureux instituteur n'a-t-il pas dû déployer! Que de fois n'a-t-il pas pesté contre un métier où il lui faut répéter continuellement les mêmes choses, où il doit lutter sans cesse contre l'indolence, l'inattention ou la fatigue des enfants!

Oh, ce dressage, on ne le stigmatisera jamais aussi vi-

vement qu'il le mérite!

Et bienheureux le maître dont les élèves ont subi leurs épreuves avec succès. Celui-là sera loué, félicité devant la

commission, les parents et les élèves.

Quant à celui qui n'a pas eu la même chance, il ne lui restera qu'à accepter tête baissée les observations qu'on ne lui ménagera pas. Il aura beau avoir conscience d'avoir travaillé sérieusement, il aura beau se dire que, peut-être, à défaut d'élèves brillants, il a fait des êtres pensants et réfléchis, il ne lui servira à rien de penser que son enseignement, tel qu'il l'a donné, ne peut rester infructueux, et que s'il n'a pas pu produire des habiles, des phénix, des forts en orthographe et en calcul, il a jeté, du moins des germes qui pousseront en moisson de bonnes pensées et de généreuses idées, il aura beau se répéter tout bas qu'il a ouvert des intelligences et qu'il s'est efforcé dans ses leçons de s'adresser au cœur autant qu'à la raison de ses disciples, tout cela il aura beau se le dire et le redire, cela ne compensera pas pour lui la mortification qu'il éprouvera à la pensée que son travail est méconnu et qu'il passera lui-même pour un insuffisant ou un incapable.

On perd beaucoup trop de vue que l'idéal de l'école n'est pas tant de produire des habiles que de former des hommes ; que l'éducation doit marcher de pair avec l'ins-

truction, qu'il faut s'adresser au sentiment autant qu'à l'intelligence et que notre démocratie a surtout besoin de citoyens conscients de leurs devoirs et ayant au cœur l'amour du travail, non moins que celui de leur pays.

Inspirer ces sentiments-là aux enfants, c'est là, me semble-t-il, le but auquel doit tendre, c'est le résultat que doit obtenir l'école, tant primaire que moyenne et supérieure,

si elle veut être digne de sa mission.

Quand on aura réussi à faire de l'école l'institution bienfaisante que je rêve, on pourra être bien sûr que les élèves en sortiront avec un bagage de connaissances suffisant que le goût de l'étude, qu'ils auront contracté, les poussera à augmenter et à développer sans cesse. Alors les années de la 15° à la 20° ne seront plus complètement perdues pour leur instruction; la dissipation aura moins de prise sur eux, parce que leur volonté aura été formée et qu'ils « voudront ce qu'ils doivent vouloir. »

Instruisons moins, éduquons davantage!

* *

Si l'école, comprise comme elle l'est actuellement, est une géhenne pour les enfants, elle n'est guère autre chose pour les maîtres.

Le canton de Berne se plaint de la pénurie des instituteurs. On a dû diminuer les exigences des examens de brevet secondaire pour pouvoir fournir aux écoles moyennes le personnel enseignant nécessaire.

C'est que la *vocation* s'en va, et on le comprend. Combien l'homme de métier, l'artisan, n'est-il pas, à certains

égards, plus heureux que l'instituteur!

Puisque dans les conditions où nous nous trouvons, l'enseignement est devenu un gagne-pain comme un autre, y a-t-il lieu de s'étonner qu'on prétère le métier qui rapporte le plus et qui laisse le moins de responsabilité?

L'artisan a, en outre, la satisfaction de pouvoir se dire, une fois sa besogne terminée: « Mon ouvrage est fait; je n'ai pas à y revenir. Demain je me mettrai à autre chose! » Là, pas de rabâchage; à chaque jour sa peine.

Aussi, voyez ce qui se produit. On devient instituteur

primaire et l'on fonctionne comme tel deux ou trois ans, puis l'on se "prépare pour subir » l'examen qui vous permettra d'entrer dans l'enseignement secondaire. C'est bien ici que les déceptions et les crève-cœur vous guettent. Raidissez-vous alors, ou bien suivez l'exemple que d'anciens collègues vous ont donné : dites adieu à la pédagogie ; retournez sur les bancs universitaires, si vous avez pu économiser ce qu'il faut; étudiez le droit — c'est ce qui va le plus vite — et vous deviendrez quelqu'un après n'avoir été si longtemps que quelque chose.

De plus de cent élèves qui dans l'espace des dix dernières années ont obtenu chez nous, à la sortie du gymnase, leur certificat de maturité, je n'en connais que cinq qui se soient lancés dans l'enseignement. Y persévèreront-ils?

C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra.

Et des instituteurs en fonction, combien y en a-t-il qui engagent leurs fils à suivre la même carrière qu'eux? Le dénombrement, je crois, en serait vite fait.

Ces faits sont symptomatiques.

Il n'est plus le temps où les candidats pour une place d'instituteur abondaient, et où l'on pouvait dire à la suite d'une démission : « Le poste sera bientôt repourvu ; l'ar-

ticle n'est pas rare! »

La considération qui entourait la profession d'instituteur et que tant de circonstances contribuent à affaiblir aujour-d'hui, renaîtra peut-être par le fait de la pénurie, mais le mal aura été fait et, le courant une fois lancé vers des professions différentes, il sera difficile de le faire dériver et revenir vers une carrière qui offre si peu de satisfaction à tant d'égards.

Ce qu'il faut montrer à l'enfant pour le faire travailler, ce n'est pas un visage renfrogné et maussade; c'est encore moins la verge. Avec un mot d'encouragement ou d'amour, on en obtiendra plus et mieux qu'avec des injures ou des

coups; cela chacun le sait.

Et si l'on tient à ce que l'instituteur ait du plaisir à son enseignement, si l'on veut qu'il y mette toute son âme et tout son cœur, c'est également par des encouragements et par les égards qu'on voudra lui témoigner, que ce résultat sera obtenu sûrement.

Car, qu'on y prenne garde! Il y a réaction du maître sur l'élève, et si l'instituteur est surmené, il malmènera certainement à son tour les petits commis à ses soins. L'école sera pour tous une géhenne et un enfer.

Comment, du reste, veut-on qu'un instituteur, sur la tête duquel est suspendue cette épée de Damoclès sous la forme de l'examen de fin d'année, puisse marcher d'un pas calme et d'une allure non enfiévrée dans son ensei-

gnement?

Bridé de toute manière et enserré dans un cercle de fer, l'instituteur est privé de toute initiative. Il n'a pas même le choix de ses manuels; ceux-ci lui sont imposés et il faut que, bon gré mal gré, il emploie ceux que la librairie d'Etat lui fournit pour toutes les matières de l'enseignement.

L'histoire romaine raconte que le consul Mummius, après avoir pris Corinthe, avait ordonné d'emmener à Rome toutes les statues et objets d'art dont cette ville était particulièrement riche, et qu'il avait menacé les hommes chargés du précieux transport de leur faire refaire tout ce

qui serait avarié ou perdu.

Il semble que l'on en agisse un peu avec la même désinvolture en matière de manuels d'école. On charge quelqu'un — sans autre forme de procès — de faire un livre de classe. On lui donne six mois ou une année; l'ouvrage est bâclé tant bien que mal; il reçoit l'estampille de l'Etat et le tour est joué. Nous n'avons, nous autres, plus qu'à nous extasier; un nouveau chef-d'œuvre a vu le jour et devra faire pendant une génération les délices de la jeunesse studieuse. A défaut d'originaux, vous avez des copies; n'est-ce pas suffisant? Du reste, tout cela est affaire de goût. Il y a des gens qui prétèrent une chromolithographie à un tableau de maître: les tons sont plus criards, les contrastes plus accusés; quant aux nuances, nous n'en avons que faire!

Et en matière de langage, les classiques sont si loin de nous ; ils parlent un langage qui nous est si peu familier. Puisque nous ne pouvons les abaisser jusqu'à nous et que nous ne voulons plus nous élever jusqu'à eux, prenons ce qui est à notre portée : les écrivains ne foisonnent-ils pas chez nous et n'est-il pas temps qu'on apprenne un peu le suisse, après avoir essayé sans succès de bégayer le français?

Manque de direction, de conseils, d'encouragement; défaut d'initiative, de liberté et d'autorité, voilà, me semblet-il, ce dont souffre le corps enseignant depuis trop long-

temps.

Rendons lui l'importance et la considération auxquelles il a droit, témoignons-lui, à défaut de la bienveillance, qui ne se commande pas, du moins une sollicitude exempte de suspicion, et nous aurons rendu à la profession d'instituteur un peu d'attrait. La vocation reparaîtra et le succès de l'enseignement s'en ressentira.

Pour cela que faut-il? C'est d'en haut que doit partir l'impulsion; c'est l'institution de l'inspectorat qui doit être réformée.

Le principe, semble-t-il, en a été faussé. Il s'agit de le déterminer et de le redresser.

Voyons donc un peu comment est conçu l'inspectorat dans les autres domaines de l'activité. Considérons l'industrie, par exemple.

Nous avons des inspecteurs de fabriques. Ces fonctionnaires surviennent à l'improviste. Ils parcourent les ateliers, s'assurent que les ouvriers se trouvent dans les conditions requises de sécurité et d'hygiène. Les salles doivent avoir la hauteur prescrite; l'air doit y être renouvelé suffisamment; les machines doivent être placées de telle manière que ceux qui ont à les manœuvrer ne courent aucun danger de se faire happer par les engrenages; les courroies et les transmissions doivent être hors de la portée du bras ; bref, toutes les prescriptions si minutieuses de la loi des fabriques doivent être remplies et réalisées scrupuleusement. L'inspecteur s'assure encore que la journée de travail ne dépasse pas le temps légal et que les ouvriers ne sont pas surmenés. Il fait part de ses observations au directeur ou au propriétaire de l'usine et veille à ce que les vœux qu'il aura exprimés soient satisfaits, mais il ne s'occupe ni de la quantité ni de la qualité des articles livrés au commerce; son rôle s'arrête en deçà.

En matière d'école, les choses vont autrement, et c'est

malheureux. L'inspecteur est un examinateur; rien de plus.

Les inconvénients de ces examens, nous les avons vus ;

je n'y reviendrai pas.

Pourquoi l'inspecteur d'école ne concevrait-il pas sa mission dans le même sens que son collègue ou confrère

des fabriques?

Les commissions d'école disent avec raison : « Nous sommes des corporations administratives. Le côté pédagogique n'est pas dans nos attributions. C'est l'affaire de l'inspecteur ou du directeur ».

Le directeur s'en occupe-t-il ? Et à supposer qu'il voulût s'en soucier, a-t-il l'autorité nécessaire pour faire réformer

ce qui est vicieux, ou corriger ce qui doit l'être?

La méthode, tout est là. Que l'enseignement soit bien donné et les résultats ne manqueront pas d'être satisfaisants. Que le maître y apporte de la vie, qu'il le rende attrayant, voilà le secret du succès.

Ah, si l'inspecteur entrait à l'improviste dans la classe et qu'il assistât à la leçon, après avoir invité le maître à la donner comme il en a l'habitude, il ferait sans doute des constatations piquantes et n'aurait pas mal d'abus à

redresser ou, du moins, de lacunes à combler.

Qu'il s'assure encore, séance tenante, que les élèves ont compris une explication ou savent interpréter un texte, je le lui concède, et, s'il le faut, quand il aura remarqué que la méthode est décidément mauvaise, qu'il se substitue au maître et donne lui-même aux élèves une leçon qui en sera une aussi pour l'instituteur, tout cela c'est son droit, et j'ajouterai : son devoir.

Mais, il faut du doigté. Il ne faut surtout pas que l'inspecteur s'imagine que parce que notre écusson bernois porte un ours, la lourdeur et la brusquerie soient de mise en toute circonstance et puissent remplacer avec avantage

l'affabilité du langage et la délicatesse des procédés.

L'autorité du maître, son prestige — s'il m'est permis d'employer ce terme qui paraîtra peut-être prétentieux — voilà ce qu'il faut sauvegarder aux yeux des élèves. Si l'instituteur est, en présence des enfants, l'objet de sarcasmes ou de remarques désobligeantes, s'il est déconsidéré,

c'en sera fait de son autorité. La discipline aura reçu une

atteinte dont elle ne se relèvera plus.

Que de fois n'a-t-on pas entendu des enfants raconter à leurs parents que tel de leurs maîtres avait été algaradé; on citait les expressions et on en faisait des gorges chaudes. Rira qui voudra; je trouve le procédé blessant et surtout inconvenant.

L'inspectorat, compris comme je le rêve, me paraît avoir un grand et beau rôle à remplir. Perdrait-il de sa considération en se transformant dans le sens que j'indique? Nullement.

Je crois qu'en devenant les conseillers, les directeurs et les défenseurs de leurs subordonnés, les inspecteurs non seulement n'auront abdiqué aucune parcelle de leur autorité, mais qu'ils auront contribué à remonter la profession d'instituteur dans l'opinion publique et donné une impulsion appréciable et heureuse à la bonne marche et au succès de l'enseignement public officiel.

CONCLUSION

Les idées qui viennent d'être exprimées me paraissent pouvoir être résumées dans les thèses et propositions suivantes :

L'état d'infériorité dans lequel notre pays se trouve au point de vue des connaissances intellectuelles exigées des recrues est dû à bien des causes. La commission nommée à l'effet de les rechercher, a indiqué les plus apparentes.

Des causes d'une autre nature peuvent exister, et il y a lieu de se demander si notre organisation scolaire ellemême n'emporte pas une grande part de responsabilité dans les résultats insuffisants qui ont été constatés.

Dans tous les cas, il ne pourrait qu'être avantageux pour

l'école que certaines réformes fussent introduites.

Ces réformes seraient les suivantes :

- 1° Aux examens scolaires de fin d'année pratiqués comme ils le sont, seraient substituées des visites fréquentes dans les classes, visites dans lesquelles les commissions d'école s'assureraient que le programme d'études s'accomplit régulièrement et sans surmenage des élèves.
- 2º Les inspections abandonneraient le caractère d'examens qu'elles ont pris à l'encontre de ce qu'elles doivent être. Les inspecteurs devraient s'attacher surtout à la méthode de l'enseignement, car s'il y a du surmenage, il y a aussi du malmenage.
- 3° Les observations que les inspecteurs jugeraient à propos de faire aux instituteurs, ils auraient à les présenter sous une forme et dans des termes tels que l'autorité dont le maître doit jouir auprès de ses élèves soit sauvegardée.
- 4° Il serait à désirer que des rapports empreints de franchise et de cordialité s'établissent entre les inspecteurs et leurs subordonnés.

Dr Juillard.



